

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 10 788 470,730 DT et une valeur liquidative égale à 2^D,816 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 5.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers

Tunis, le 13 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC 1-Portefeuille titres		8 622 140,818	8 761 530,240
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	6 845 416,903	7 652 444,941
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 776 723,915	1 109 085,299
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		2 193 406,702	2 282 219,670
a-Placements monétaires	3	1 905 504,481	1 829 714,991
b-Disponibilités	4	287 902,221	452 504,679
AC 3-Créances d'exploitation	5	3 601,503	11 562,137
TOTAL ACTIF		10 819 149,023	11 055 312,047
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	6	19 729,787	19 898,443
PA 2-Autres créditeurs divers	7	10 948,506	10 815,437
TOTAL PASSIF		30 678,293	30 713,880
CP 1-Capital	8	10 402 194,219	10 741 714,123
CP 2- Sommes distribuables		386 276,511	282 884,044
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	386 276,511	282 884,044
ACTIF NET		10 788 470,730	11 024 598,167
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 819 149,023	11 055 312,047

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
PR 1-Revenus du portefeuille titres	10	371 361,714	330 722,378
a-Dividendes		269 740,790	294 849,060
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		101 620,924	35 873,318
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	214 486,075	149 142,674
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		585 847,789	479 865,052
CH 1-Charges de gestion des placements	12	- 171 432,389	- 177 727,017
REVENU NET DES PLACEMENTS		414 415,400	302 138,035
CH 2-Autres charges	13	- 19 503,419	- 20 107,131
RESULTAT D'EXPLOITATION		394 911,981	282 030,904
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		- 8 635,470	853,140
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		386 276,511	282 884,044
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 635,470	- 853,140
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 104 364,103	176 510,752
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 393 771,491	192 497,391
Frais de négociation des titres		- 6 080,632	- 4 201,105
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 109 304,245	646 837,942

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	- 109 304,245	646 837,942
a-Résultat d'exploitation	394 911,981	282 030,904
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 104 364,103	176 510,752
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 393 771,491	192 497,391
d-Frais de négociation de titres	- 6 080,632	- 4 201,105
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	- 126 823,192	121 267,662
a-Souscriptions	483 255,548	1 346 485,815
Capital	173 301,516	435 980,376
Régularisation des sommes non distribuables	248 321,974	786 689,627
Régularisation des sommes distribuables	61 632,058	123 815,812
b-Rachats	- 610 078,740	- 1 225 218,153
Capital	- 218 623,541	- 396 754,223
Régularisation des sommes non distribuables	- 307 788,454	- 714 236,129
Régularisation des sommes distribuables	- 83 666,745	- 114 227,801
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 236 127,437	768 105,604
a- en début d'exercice	11 024 598,167	10 256 492,563
b- en fin d'exercice	10 788 470,730	11 024 598,167
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 876 990,688	3 837 764,535
b- en fin d'exercice	3 831 668,663	3 876 990,688
VALEUR LIQUIDATIVE	2,816	2,844
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	- 0,985%	6,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

31 DECEMBRE 2019

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et droits rattachés	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
ADWYA	44 348	155 242,253	110 870,000	1,03%
AMEN BANK	10 325	272 642,772	301 386,750	2,79%
ATTIJARI BANK	16 990	359 784,080	560 636,020	5,20%
BIAT	4 233	365 912,820	485 906,070	4,50%
BT	73 850	355 337,173	571 599,000	5,30%
CIL	6 779	119 463,372	101 346,050	0,94%
CITY CARS	16 301	157 745,525	119 714,544	1,11%
DELICE HOLDING	19 036	253 013,855	198 317,048	1,84%
ENNAKL AUTOMOBILES	33 440	421 995,355	398 370,720	3,69%
EURO-CYCLES	9 616	131 663,120	180 492,320	1,67%
ONE TECH HOLDING	66 953	541 806,438	928 571,157	8,61%
PGH	42 112	271 776,234	552 509,440	5,12%
SAH	40 613	309 377,330	481 182,824	4,46%
SFBT	55 990	285 711,567	1 067 113,410	9,89%
TELNET HOLDING	10 069	94 044,800	93 782,666	0,87%
UIB	25 627	395 275,009	584 039,330	5,41%
UNIMED	11 502	115 288,540	109 579,554	1,02%
Total		4 606 080,243	6 845 416,903	63,45%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
ATL SUBORDONNE 2017	1 500	150 000,000	151 994,426	1,41%
ATL 2013-1	1 000	20 000,000	20 755,060	0,19%
ATL 2019-1	5 000	500 000,000	503 296,175	4,67%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	120 000,000	123 232,787	1,14%
CIL 2018-1	1 000	100 000,000	108 108,274	1,00%
HL 2017-2	500	50 000,000	51 501,366	0,48%
HL 2018-02	2 000	200 000,000	215 627,398	2,00%
TL SUBORDONNÉ 2018	1 500	150 000,000	162 621,369	1,51%
TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	3 200	320 000,000	335 303,344	3,11%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	100 000,000	104 283,716	0,97%
Total		1 710 000,000	1 776 723,915	16,47%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2019 à 6 316 080,243 DT contre 6 398 894,014 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une baisse de 82 813,771 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	741 205,060
Emprunts des sociétés	820 000,000
Emprunts d'Etat	0,000
Total	1 561 205,060

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions	1 436 652,831	1 050 247,340	0,000	- 386 405,491
Emprunts des sociétés	20 000,000	0,000	20 000,000	0,000
Emprunts d'Etat	187 366,000	0,000	180 000,000	- 7 366,000
Total	1 644 018,831	1 050 247,340	200 000,000	- 393 771,491

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2019 à 1 905 504,481 DT soit 17,66% de l'actif net et se détaillent comme suit :

Désignation	Date de souscription	Nombre de jours	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
PLACEMENT A TERME						
PAT (BNA)	13/12/2019	90	TMM+6,5%	400 000,000	402 375,519	3,73%
PAT (BNA)	25/12/2019	90	TMM+6,5%	500 000,000	501 093,989	4,64%
PAT (STB)	25/12/2019	90	TMM+5,5%	1 000 000,000	1 002 034,973	9,29%
Total				1 900 000,000	1 905 504,481	17,66%

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP en banques s'élèvent au 31/12/2019 à 287 902,221 DT, soit 2,66% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 601,503 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 30 678,293 DT, le taux d'emploi en liquidités est ramené à 2,42% de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 3 601,503 DT, contre 11 562,137 DT au 31/12/2018 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 19 729,787 DT contre 19 898,443 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	12 982,661	12 951,659
Dépositaire	6 747,126	6 946,784
TOTAL	19 729,787	19 898,443

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 10 948,506 DT, contre 10 815,437 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Conseil du marché financier (CMF)	994,260	991,933
CAC	7 613,258	7 418,021
Publication	200,000	200,000
Etat	2 140,988	2 205,483
TOTAL	10 948,506	10 815,437

8. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018

Montant	10 741 714,123
Nombre de parts	3 876 990,688
Nombre de porteurs de parts	9

Souscriptions réalisées

Montant	173 301,516
Nombre de parts émises	173 301,516

Rachats effectués

Montant	218 623,541
Nombre de parts rachetées	218 623,541

Capital au 31-12-2019

Montant ⁽²⁾	10 696 392,098
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 831 668,663
Nombre de porteurs de parts	9

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.

Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 10 402 194,219 DT détaillé comme suit :

(2)	10 696 392,098
Résultat 2018 capitalisé	282 884,044
Régularisation du résultat 2018 capitalisé	-13 399,217
Variation des différences d'estimation	-104 364,103
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-393 771,491
Régularisation des sommes non distribuables	-59 466,480
Frais de négociation de titres	-6 080,632
Capital au 31/12/2019	10 402 194,219

9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2019 un montant de 386 276,511 DT contre 282 884,044 DT au 31/12/2018 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Résultats distribuables	394 911,981	282 030,904
Régularisation	-8 635,470	853,140
TOTAL	386 276,511	282 884,044

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2019 un montant de 371 361,714 DT contre 330 722,378 DT au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2019	31/12/2018
des actions admises à la cote	269 740,790	294 849,060
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	1 497,160	10 225,988
Intérêts sur obligations	100 123,764	25 647,330
TOTAL	371 361,714	330 722,378

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 214 486,075 DT, contre 149 142,674 DT au 31/12/2018 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur les avoirs bancaires	15 824,586	23 917,629
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	24 074,872	45 567,896
Intérêts des placements à terme	174 586,617	79 657,149
TOTAL	214 486,075	149 142,674

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 171 432,389 DT, contre 177 727,017 DT au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	142 191,053	147 261,601
Rémunération du dépositaire	29 241,336	30 465,416
TOTAL	171 432,389	177 727,017

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 19 503,419 DT, contre 20 107,131 DT au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires CAC	8 382,279	8 584,547
Redevance CMF	10 889,453	11 277,851
Publicité et publication	200,000	200,000
Commission bancaire	23,287	35,933
Impôts et taxes	8,400	8,800
Total	19 503,419	20 107,131

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	0,153	0,124	0,103	0,096	0,081
Charges de gestion des placements	-0,045	-0,046	-0,040	-0,038	-0,036
Revenu net des placements	0,108	0,078	0,063	0,058	0,045
Autres charges	-0,005	-0,005	-0,005	-0,004	-0,005
Résultat d'exploitation	0,103	0,073	0,058	0,054	0,040
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,002	0,000	0,001	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,101	0,073	0,059	0,054	0,041
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,027	0,045	0,157	0,275	-0,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,103	0,050	-0,021	-0,062	-0,014
Frais de négociation de titres	-0,002	-0,001	0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-0,132	0,094	0,135	0,212	-0,172
Résultat net de l'exercice	-0,031	0,167	0,193	0,266	-0,131
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,132	0,094	0,135	0,212	-0,172
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,004	0,002	0,002	0,000
Sommes non distribuables	-0,129	0,098	0,137	0,214	-0,172
Valeur liquidative	2,816	2,844	2,673	2,477	2,209
Ratios de gestion des placements	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,58%	1,58%	1,57%	1,57%	1,57%
autres charges / actif net moyen	0,18%	0,18%	0,19%	0,18%	0,20%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,64%	2,51%	2,30%	2,26%	1,77%

L'actif net moyen étant arrêté à 10 860 871,959 DT.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.